



**POLITIQUE
DE
GESTION ENVIRONNEMENTALE**

Juin 1998

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. PRÉAMBULE	3
1.1 La "Mission et le Plan de développement du Collège Montmorency/ 1997/2002"	3
1.2 La Commission Brundtland.....	4
1.3 La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.....	4
1.4 Les engagements.....	4
2. CONTEXTE	4
2.1 Le groupe Équilibre	4
2.2 Le Collège.....	5
3. POLITIQUE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	5
3.1 Objet de la politique.....	5
3.2 Principes généraux.....	6
3.3 Champs d'actions prioritaires	6
3.4 Application.....	7
3.5 Rôles et responsabilités.....	7
3.5.1 La Direction générale	7
3.5.2 Les responsables d'unités administratives ou départementales.....	7
3.5.3 Les membres du personnel.....	7
3.5.4 Les personnes fréquentant le Collège	7
3.5.5 Le comité local d'environnement	7
3.5.5.1 Mandat.....	7
3.5.5.2 Composition du comité	8
3.5.6 Le comité aviseur	8
4. ÉVALUATION	8



1. PRÉAMBULE

1.1 LA "MISSION ET LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU COLLÈGE MONTMORENCY/1997-2002"

Le 29 octobre 1997, le Conseil d'administration du Collège adoptait officiellement le document "Mission et Plan de développement/1997-2002". L'adoption officielle venait consacrer l'œuvre commune de ceux et celles qui participent à la mission éducative du Collège Montmorency.

Dans "Mission et Plan de développement/1997-2002" il est précisé:

La gestion des ressources dans un établissement d'enseignement comme le Collège Montmorency doit s'inscrire dans la mission et les axes de développement privilégiés par l'organisme. Aussi, la gestion des ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles, doit être exercée en fonction d'orientations institutionnelles claires qui permettent d'assurer l'adéquation entre la réalisation de la mission du Collège, les orientations de développement et la réponse aux besoins des clientèles et du personnel.

LE COLLÈGE ENTEND:

s'assurer que l'environnement soit de qualité afin de constituer un milieu de vie propice à l'apprentissage, à la vie étudiante et au travail du personnel ainsi qu'à l'acquisition de saines habitudes de vie et de comportements sécuritaires; ¹

plus avant dans le texte nous y lisons:

LES ACTIONS PRIORITAIRES:

b) La gestion des ressources financières et matérielles

4- Améliorer la qualité de la vie et de l'environnement au Collège notamment par la mise en œuvre du plan d'aménagement des espaces extérieurs et par la réalisation du projet pilote de gestion environnementale dans les cégeps. ²

¹ "Mission et Plan de développement du Collège Montmorency/1997-2002", 1997, p.12

² "Mission et Plan de développement du Collège Montmorency/1997-2002", 1997, p.13



1.2 LA COMMISSION BRUNDTLAND

La Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement (Commission Brundtland) proposait en 1986 les bases d'une nouvelle forme de développement, le développement durable, qui se traduit par la hiérarchie des 3R: d'abord RÉDUIRE, puis RÉUTILISER et, en dernier lieu, RECYCLER.

1.3 LA DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992) énonçait que les êtres humains sont au cœur du concept de développement durable et qu'ils ont droit à une vie productive et saine, en harmonie avec la nature.

1.4 LES ENGAGEMENTS

Le Collège Montmorency s'engage clairement par sa "Mission et Plan de développement/1997-2002" à faire de la qualité de l'environnement un facteur de qualité de vie et d'acquisition de saines habitudes. Il intègre donc dans ses activités quotidiennes des actions reliées au développement durable, c'est-à-dire un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs et en faisant sienne cette devise: "*Penser globalement, agir localement*".

Le Collège Montmorency, un milieu de travail et un milieu de vie réunissant plusieurs milliers de personnes s'engage à apporter une contribution significative à l'effort collectif d'amélioration de notre planète et démontre sa volonté par des choix et des actions transmettant des valeurs positives.

2. LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la direction, les élèves et le personnel ont développé et entretenu plusieurs initiatives environnementales.

2.1 LE GROUPE ÉQUILIBRE

Le groupe Équilibre, formé d'élèves préoccupés d'environnement, a augmenté la contribution du Collège au développement durable. Équilibre a informé et sensibilisé les membres de la communauté collégiale sur les enjeux et projets en matière d'environnement et de développement et initié plusieurs projets dont:

- la récupération de papier et de carton;
- le compostage des déchets de cuisine de la cafétéria;
- le recyclage de canettes;
- la collecte de vêtements.

2.2 LE COLLÈGE

Les services du Collège ont procédé à certaines actions afin de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement:

1. gestion des déchets dangereux dans les laboratoires;
2. gestion des déchets organiques et médicaux dans les laboratoires;
3. impression recto/verso;
4. élimination des pesticides sur les pelouses du Collège;
5. remplacement des peintures à l'huile par des peintures au latex;
6. recyclage des vieux appareils informatiques en les cédant à une entreprise à vocation sociale de la région;
7. le Collège se classe au premier rang des collèges du Québec quant à la performance énergétique;
8. le Collège est une institution sans fumée depuis 1996.

À l'automne 1997, le Collège a inscrit à l'intérieur de son plan de travail annuel l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion environnementale comme l'une de ses actions prioritaires.

Afin de s'assurer la réalisation de cette étape importante, deux comités ont été formés, soit le "comité local d'environnement", regroupant différents intervenants de notre communauté collégiale, et le "comité aviseur", regroupant des représentants experts du milieu lavallois dans le domaine de la gestion environnementale.

3. POLITIQUE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

3.1 OBJET DE LA POLITIQUE

Le Collège adopte et s'engage à appliquer les principes du développement durable à l'égard de l'ensemble de ses activités actuelles et futures.

Cette politique crée obligations à toutes les personnes oeuvrant et fréquentant le Collège Montmorency.



3.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par cette politique, le Collège vise à:

- appliquer le principe des 3R (**R**éduire, **R**éutiliser, **R**ecycler) à l'ensemble de ses activités;
- adopter la prévention, la vigilance et la sensibilisation comme mode de gestion visant à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement;
- adopter annuellement des objectifs environnementaux mesurables dans une perspective d'amélioration continue;
- maintenir un environnement physique de qualité.

3.3 CHAMPS D' ACTIONS PRIORITAIRES

La politique environnementale du Collège Montmorency veut orienter prioritairement ses actions dans les champs suivants:

- gestion de la qualité de l'air;
- gestion de l'eau;
- gestion de l'énergie;
- gestion des matières dangereuses ou toxiques;
- développement de l'aménagement extérieur;
- sensibilisation et formation des élèves et du personnel aux objectifs ici poursuivis;
- transmission d'exigences environnementales aux fournisseurs des biens et services;
- implantation de la récupération pour le plastique, verre, fluorescents, métal;
- élargissement du cadre de la récupération pour le papier et les canettes;
- diminution dans le niveau d'utilisation du papier;
- traitement des matières compostables.



3.4 APPLICATION

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Afin de mettre en œuvre cette politique, chaque direction de service intégrera dans son plan de travail annuel un ou des objectifs environnementaux mesurables dans une perspective d'amélioration continue.

3.5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

3.5.1 La Direction générale

- voit à l'application, la diffusion et l'évaluation de la politique;
- met en place deux comités consultatifs, dont l'un est composé de personnes de l'interne et l'autre de personnes représentant les différents partenaires du milieu lavallois, ayant pour mandat d'assister le Collège dans sa tâche d'appliquer la présente politique.

3.5.2 Les responsables d'unité administrative ou départementale

- voient à l'application dans leur unité fonctionnelle de cette politique et des programmes qui en découlent.

3.5.3 Les membres du personnel

- collaborent à la mise en place de cette politique et des programmes qui en découlent.

3.5.4 Les personnes fréquentant le Collège

- collaborent et participent aux programmes qui en découlent.

3.5.5 Le comité local d'environnement

3.5.5.1 Mandat

Relevant de la Direction générale, ce comité a pour principale responsabilité la coordination de la mise en œuvre de la présente politique



3.5.5.2 Composition du comité

- représentant de la Direction générale
- représentant de la direction des Ressources matérielles
- représentant de la direction des Affaires étudiantes
- représentant de la direction des Études
- représentants (4) des différentes catégories du personnel
- représentant du groupe Équilibre
- représentant des élèves.

3.5.6 Le comité aviseur:

Mandat:

Relevant de la Direction générale et formé de représentantes et représentants experts dans le domaine de la gestion environnementale, ce comité a pour rôle principal de conseiller le Collège sur toute question susceptible d'améliorer le choix des programmes qui découleront de la présente politique.

4. ÉVALUATION

La présente politique est évaluée à tous les cinq (5) ans, et révisée au besoin.

ADOPTÉ par le Conseil d'administration le 15 juin 1998 sous le numéro d'enregistrement CA97/98.223.5.1